

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Québec, le 4 avril 2012

Monsieur André Gingras
Directeur général
Collège de Shawinigan
2263, avenue du Collège, C.P. 610
Shawinigan (Québec) G9N 6V8

Objet : Suivi de l'évaluation institutionnelle

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 16 février 2005, la Commission adoptait son rapport qui faisait suite à la visite d'évaluation institutionnelle du Collège de Shawinigan. La Commission jugeait alors que le Collège de Shawinigan assumait bien les responsabilités qui lui sont confiées, mais formulait une recommandation sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques spécifiques découlant de la politique-cadre sur le développement et la gestion des ressources humaines.

Le Collège a fait parvenir à la Commission en octobre 2011 le suivi rattaché à cette recommandation. Il établit la liste des politiques et règlements découlant de la *Politique sur le développement et la gestion des ressources humaines*. Lors de sa réunion du 29 février 2012, la Commission a analysé la suite donnée par le Collège.

La Commission constate, à l'aide de la liste envoyée et au détail des politiques disponibles sur le site du Collège, que l'élaboration des politiques et règlements découlant de la politique-cadre sur le développement et la gestion des ressources humaines a été complétée. La Commission conclut que le Collège a fait la démonstration de la mise en œuvre des politiques et règlements mentionnés ci-dessus.

La Commission estime donc que le Collège a donné des suites satisfaisantes à la recommandation formulée dans son premier rapport d'évaluation, en février 2005.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière

c. c. M^{me} Sylvie Le Sieur, directrice des études